

Fiche d'Inscription

VIDE GRENIER PARKING PARC DES EXPOSITIONS LANESTER

DIMANCHE 10 MAI 2020

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
 Né(e) le : à :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Email :
 Titulaire de la pièce d'identité N°
 Délivrée le par **Joindre la copie recto-verso (OBLIGATOIRE)**
 Type de véhicule : N° immatriculation de mon véhicule :

Nombre de mètres d'exposition souhaités :

Tarifs à la place de parking	Tarif	Quantité	Total
1 place de parking (2,5 ml de largeur sur 5 ml de profondeur)	10 €		=
2 places de parking (2,5 ml de largeur sur 5 ml de profondeur)	20 €		=
Place supplémentaire	4,5 €		=
Tarif professionnel :	10€ le ml		=
Forfait électricité (uniquement pour restauration)	30 €/jour	-----	=
TOTAL			=

Pratique : Afin de laisser votre voiture sur votre stand, le choix de 2 places de parking est conseillé.

A régler par chèque à l'ordre de : GROOM.E ou en ligne
<https://www.weezevent.com/vide-greniers-du-parc-des-expositions-de-lanester>

Dépôt des dossiers d'inscriptions: - Avant le 25 AVRIL 2020

Inscription : PAR CHEQUE OU EN LIGNE

À adresser: GROOM.E BP20053 56892 SAINT AVE

Le dépôt du dossier n'est pas une inscription. Vous ne serez inscrit que lorsque vous recevrez votre confirmation d'inscription. **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.**

Suite au dos -->

Le dossier d'inscription **complet** comprendra :

- ⇒ La fiche d'inscription **remplie et signée**
 - ⇒ le règlement intérieur **rempli et signé**
 - ⇒ L'attestation sur l'honneur pour l'année 2020 **remplie et signée**
 - ⇒ **La photocopie de la pièce d'identité recto-verso.**
 - ⇒ Extrait k-bis et RC Pro pour les professionnels
 - ⇒ Chèque à l'ordre de GROOM.E
 - ⇒ **Chèque de caution de 30 euros** à l'ordre de GROOM.E (voir règlement intérieur)
- Je demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 10 mai 2020.
 - J'ai pris connaissance des conditions de réservations ci-dessous et du règlement du vide-greniers ci-joint et m'engage à m'y conformer.

Conditions de Réservation

- Les places sont attribuées par l'organisateur selon la disponibilité. **Toute réservation est définitive. Aucune absence ou annulation ne donnera lieu à un remboursement.** Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.
- Tout emplacement non occupé après 8h sera considéré comme vacant et les paiements d'inscriptions resteront acquis à l'organisateur à titre d'indemnité. Pour le bon déroulement du vide-greniers, les emplacements réservés et non occupés après 8h seront revendus.
- Nous ne fournissons aucun matériel d'exposition.

Dossier d'inscription A REMETTRE à l'adresse suivante:
GROOM.E BP 20053 56892 SAINT AVE

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.

Fait à

Le

SIGNATURE :

Réservé à l'administration

Date d'enregistrement:

Païement :€ • espèces • chèque N°: Banque :

Caution :€ • espèce • chèque N°: Banque :

Renseignements par mail : groom-e@orange.fr

Tel : 02 97 53 30 00

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIERS du 10 mai 2020

Objets vendus

Il est formellement interdit à toute personne morale exposant hors professionnel, au vide-grenier de vendre des objets neufs ou fabriqués spécialement pour la vente. Seuls les objets anciens ou d'occasion, achetés ou trouvés peuvent être présentés lors de cette manifestations. Il est formellement interdit de vendre des denrées alimentaires et boissons (hors autorisation de notre part) objets neufs ou copiés, articles à connotation pornographique, produits dangereux, armes, animaux vivants, et tout autre objets interdit par la loi. Toute infraction à cette règle relève du Code de commerce et est passible d'une lourde amende ou de prison.

Responsabilité :

Chaque exposant doit être assuré par une responsabilité civile.

Annulation par l'organisation

Aucune annulation ne donnera lieu à un remboursement. L'annulation du vide grenier par l'organisateur dû à un intempérie ne donnera non plus droit à aucun remboursement.

Annulation par l'exposant

Toute réservation est définitive. Aucune absence ou annulation ne donnera lieu à un remboursement (sauf cas de force majeure). Tout emplacement non occupé après 8h sera considéré comme vacant et les paiements d'inscriptions resteront acquis à l'organisateur. Les emplacements réservés et non occupés après 8h seront revendus et l'organisation conservera les règlements effectués. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.

Choix de l'emplacement

Les exposants seront placés par ordre chronologique d'enregistrement à l'inscription. Un numéro leur est attribué au moment de l'inscription. Ce numéro sera tracé au sol. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Matériel d'exposition

Le passage d'un véhicule d'urgence en cas d'incident étant obligatoire, il est impératif que les, parasols, etc. ne dépassent pas 2 m de profondeur. **L'organisation ne fournit aucun matériel.** Les étalages ou installations devront être mobiles et disposés de façon à n'occasionner aucune dégradation sur le parking.

Etat du stand : Propreté

Le nettoyage de l'emplacement **incombe à chaque exposant.** Aucun meuble ou débris ne devra rester sur le site sous peine d'une amende de 1500 € pour dégradation de la voie publique (loi). **Un chèque de caution de 30 euros** sera demandé aux exposants, et rendu au départ après vérification de l'état de propreté du stand. Tout exposant qui quitte le vide-greniers sans se plier à ce règlement ne pourra récupérer son chèque de caution. Celui-ci sera alors encaissé par l'organisateur.

Horaires exposants

Arrivée : entre 5h00 et 7h00 Départ : dès 17h00

Le respect de ces horaires est impératif. Après 8h00, aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer sur le lieu de la manifestation. Les exposants seront priés de décharger leurs affaires et de garer ensuite leur véhicule en dehors de la manifestation ou de les laisser sur leurs stands. Pour des raisons de sécurité, les exposants devront impérativement attendre la fin de la manifestation (soit 17h00) pour quitter les lieux. Ils devront impérativement libérer la place à 18h00.

En cas de vol sur le stand

L'organisateur n'est pas propriétaire des stands. Ils sont **sous la seule responsabilité et surveillance des exposants.** L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

- **La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.** Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- **L'exposant s'engage à présenter aux autorités compétentes, le jour de la manifestation, la pièce d'identité** dont les références sont indiquées sur la fiche d'inscription transmise par l'organisateur.

Je soussigné (e),,

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à

Le Signature :

VIDE-GRENIERS Parking Parc Exposition Lanester

286 rue Rouget de l'isle, 56600 LANESTER

DIMANCHE 10 MAI 2020

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e),,

Demeurant :

.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
(Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres vide-greniers au cours
de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à, le

SIGNATURE :

Ces renseignements seront légalement inscrits au registre
de la manifestation et communiqués aux services de la
mairie ou de l'autorité de police compétente.